



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présent(s)* : 20

*Absent(s) représenté(s)* : 9

*Absent(s) non représenté(s)* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 21 février 2023

*Date d'affichage de la convocation* : 21 février 2023

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 28 février 2023

#### Délibération n° DEL.2023-02-06

#### **Modification du plan de financement de la Sablette**

Le 28 février 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : BROUSSE Franck à LEUILLER Patricia. CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. CORBION Rémy à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à DESROCHES Gilles. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à BAUDOUIN Marie-Christine.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES

**Rapporteur** : La Maire

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230228-DEL-2023-02-06-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet concernant l'aménagement de la Sablette,  
Vu la délibération n° DEL.2021-10-58 du Conseil Municipal du 5 octobre 2021,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » du 16 février 2023,  
Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement approuvé par la délibération n° DEL.2021-10-58 du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,  
Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la délibération n° DEL.2021-10-58 du Conseil Municipal du 5 octobre 2021,
- **APPROUVE** le plan de financement modifié relatif à l'aménagement de la Sablette comme suit :

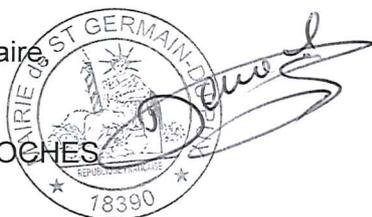
Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Objet	Montant	Sources	Montant	Taux
Travaux	57 682 €	Région (CRST)	22 400,00 €	38,83%
		Fonds Verts et CRTE	11 536,40 €	20%
		Fonds propres	23 745,60 €	41,17%
<b>TOTAL</b>	<b>57 682 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 682 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire au titre du CRST, ainsi qu'auprès de l'État au titre du Fonds Vert et du CRTE,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Gilles DESROCHES



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 02 mars 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :*  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>